



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transport de marchandises

Question écrite n° 89464

Texte de la question

Alors que le projet Port 2000 au port autonome du Havre entre en fonction, dotant ainsi notre pays d'un des plus grands équipements du genre dans le monde en matière de gestion de conteneurs, M. Pierre Cardo appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur la nécessité de réaliser une écluse fluviale reliant Port 2000 au canal de Tancarville. Voies Navigables de France, le Comité des armateurs fluviaux et de très nombreux professionnels demandent cette écluse qui doit permettre aux bateliers français de disposer d'un équipement et d'un accès comparable à la place réservés au fluvial dans d'autres pays. Alors que tout le monde se félicite de la reprise du transport de marchandises par voie fluviale, il est indispensable de réaliser les infrastructures permettant aux transporteurs empruntant la Seine de se connecter directement à Port 2000. Il lui demande de lui préciser les intentions du gouvernement en la matière et, le cas échéant, les délais dans lesquels pourra être réalisée cette écluse, prévue depuis plusieurs années.

Texte de la réponse

L'augmentation la plus importante du trafic de conteneurs équivalent vingt pieds (EVP) est enregistrée sur la Seine entre l'Île-de-France et les ports du Havre et de Rouen avec en 2005 une progression de 40,8 %, pour un trafic de plus de 120 000 EVP sur cet axe. L'accès direct des barges fluviales à Port 2000 n'étant pas possible dans un premier temps, un nouvel outil a été développé pour traiter les flux fluviaux : le terminal fluvial dédié du quai de l'Europe. Connecté au fer, il permet un brouettage ferroviaire entre ce quai et les différents terminaux à conteneurs de Port 2000, mais aussi de Bougainville et d'Osaka. La société d'aménagement des interfaces terrestres du port du Havre (SAITH), groupement de manutentionnaires et de professionnels du transport ferroviaire et fluvial, est appelée à effectuer l'ensemble de ces opérations de prise en charge des lots de wagons sur le faisceau de soutien et de brouettage entre le terminal fluvial et les terminaux maritimes. Un montant de 19,11 millions d'euros est investi dans ce nouveau système, dont plus de 10 MEUR apportés par l'État. En outre, dès l'année prochaine, les premiers bateaux fluviaux côtiers pourront accéder directement au bassin de Port 2000. Les conditions réglementaires de cette nouvelle offre fluviale ont été précisées au cours des derniers mois. Le projet de desserte fluviale directe, complémentaire de l'offre fluvio-côtière, permettra de connecter le nouvel avant-port à conteneurs du Havre au canal de Tancarville. Il consiste en la réalisation d'une section de canal à grand gabarit de 900 mètres de long et d'une écluse permettant le passage des unités fluviales constituées d'un pousseur et d'une, voire deux, barges. Le comité interministériel d'aménagement du territoire du 18 décembre 2003 a décidé le principe de sa réalisation. Par décision du 29 avril 2004, le secrétaire d'État aux transports et à la mer a confié la maîtrise d'ouvrage des études devant préciser les fonctionnalités de l'ouvrage et estimer précisément son coût à la direction régionale de l'équipement de Haute-Normandie. Les études sont financées à 100 % par l'AFITF, qui apporte le financement de l'État pour cette opération. La convention relative à la phase des études, d'un montant de 3,1 millions d'euros a été signée le 6 juin 2005 entre l'État et l'AFITF. Les études qui ont déjà été menées amènent à approfondir les études comparatives entre deux options : la première option est celle d'une écluse autorisant le passage de bateaux de 110 mètres de long (automoteur ou convoi constitué d'un pousseur et d'une barge) et de 11,4 m de large, pouvant emporter quatre

rangées de conteneurs sur 3 niveaux ; la seconde option consiste en une écluse permettant le passage de bateaux de 135 mètres de long et de 15 mètres de large pouvant emporter cinq rangées de conteneurs sur trois niveaux, voire des convois plus longs, dans la mesure où les caractéristiques de navigation le permettraient. Une étude géotechnique et une étude de navigabilité (évaluation des conséquences de la houle en terme de limitation d'accès du bassin de Port 2000 aux unités fluviales classiques) sont également en cours de réalisation. La décision portant sur le choix entre les deux options sera prise à l'été 2006.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Cardo](#)

Circonscription : Yvelines (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89464

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 2006, page 3002

Réponse publiée le : 4 juillet 2006, page 7136